

80. Schiller a dit avec raison que le christianisme est la seule religion esthétique. C'est, en effet, la seule religion qui soit parfaitement belle. Ses temples sont le rendez-vous de tous les beaux-arts : architecture, sculpture, peinture, musique et poésie. Tous les arts ont été l'objet de la protection constante des Papes et du clergé catholique, et ont été tournés à leur véritable fin : la glorification des œuvres de Dieu et, en même temps, l'amélioration et la sanctification des hommes.

4. Conclusion.

81. La doctrine de Jésus-Christ, telle qu'elle est enseignée par l'Église catholique, a produit, nous venons de le voir, des fruits merveilleux, tant au point de vue religieux et moral qu'au point de vue de la vraie civilisation^a. Elle a fait pratiquer à une multitude d'hommes des vertus nouvelles et surnaturelles : l'humilité, la charité parfaite, l'amour des ennemis ; en un mot, elle a fait des saints. Elle a, chez les peuples et aux époques où elle a été accueillie, établi les bases sur lesquelles repose l'ordre social, savoir : la dignité personnelle, le respect de tous les droits et de toutes les libertés légitimes, la sainteté de la famille et l'inviolabilité de ses liens, la recherche exclusive de l'intérêt général dans les dépositaires du pouvoir politique, l'impartialité de la justice, la bienveillance universelle, le soulagement de toutes les misères, l'idée et l'amour du progrès en toutes choses^b.

^a « A dater de l'établissement du christianisme, dit Chateaubriand, on sort de la civilisation puérile, corruptrice, fautive et privée, de la société antique, pour entrer dans la route de la civilisation raisonnable, morale, vraie et générale, de la société moderne. »

L'illustre chimiste J.-B. Dumas a dit de même dans son *Discours de réception* à l'Académie française : « L'Europe chrétienne, poursuivant son but depuis seize cents ans, a fait prévaloir ce qu'on n'avait connu dans aucun pays, le droit de tous les hommes à la justice, à la sympathie, à la liberté... Sous la nouvelle loi morale, le droit n'a plus abdiqué devant la force, la justice s'est étendue sur toutes les nationalités, la sympathie n'a plus tenu compte de la couleur des hommes, la liberté a relevé les castes et les races déchues ; le plus humble s'est vu protégé par son origine divine, et le plus grand s'est senti responsable devant l'éternité : la religion, la morale, la civilisation de l'Europe, reposent sur cette base ferme du droit de tous les hommes à la justice, à la sympathie, à la liberté, œuvre du christianisme. »

^b L'idée du progrès est liée à la conception d'un idéal, d'un idéal infini, de l'Infini personnel, dont on cherche à se rapprocher toujours davantage. L'Église nous le présente dans la perfection de Dieu et de son Christ. Lorsque apparut le christianisme, les peuples ne songeaient à aucun progrès ; le sentiment qui domine dans les écrits des philosophes stoïciens est celui du désespoir : l'idée même du progrès est donc une idée spécialement chrétienne et catholique.

82. Or cette efficacité de la doctrine chrétienne ne peut s'expliquer que par un secours surnaturel et divin. Il n'est pas, en effet, naturel à l'homme de renoncer habituellement à lui-même, de résister avec persévérance aux entraînements de l'orgueil et de la volupté, aux mouvements de l'ambition et de la colère ; il ne lui est pas naturel de vaincre et de surpasser ainsi la nature. Si donc une religion, à l'exclusion de toute autre, présente sans interruption, dans le cours des siècles, le spectacle d'innombrables adhérents qui observent fidèlement les devoirs de justice et de charité ; si, en outre, elle compte parmi eux des multitudes d'âmes professant par état la pauvreté, la chasteté, l'obéissance à leur plus haut degré de perfection, n'ayant d'autre passion que celle d'aimer Dieu dans l'humiliation et la souffrance ; si, comme fruit de ces vertus, elle étale à nos yeux une société régénérée, transformée ; cette religion renferme évidemment une énergie surnaturelle, puisqu'elle dépasse les forces de la nature et qu'elle fait agir contrairement aux instincts de la nature.

Il y a là un miracle d'ordre moral, l'effet d'une intervention extraordinaire de Dieu, qui permet à la race humaine de produire des fruits de vie spirituelle qu'elle est incapable de donner d'elle-même. De tels prodiges ne se rencontrant pas ailleurs que dans le christianisme, nous devons conclure que la religion de Jésus-Christ est divine, et que Jésus-Christ est Dieu.

AUTEURS A CONSULTER

JAUGEY. — *Dictionnaire apologétique*. Art. : Esclavage.

HETTINGER. — *Apologie du Christianisme*, tome V, ch. XIX et XX : l'Église et la Civilisation.

AUGUSTE NICOLAS. — *Études philosophiques sur le Christianisme*, tome IV, ch. VII : Fruits du Christianisme.

WEISS. — *Apologie du Christianisme*, tome III.

FRAYSSINOUS. — *Défense du Christianisme*, tome II : Jésus-Christ considéré comme bienfaiteur du genre humain ; Nécessité de la religion pour le bonheur public ; Union et appui réciproque de la religion et de la société.

LACORDAIRE. — *Conférences de Notre-Dame*, années 1843, 1844 et 1845.

- Le P. OLIVIER. — *Conférences théologiques*, conf. 96 à 104.
 CHATEAUBRIAND. — *Le Génie du Christianisme*.
 BALMÈS. — *Du Protestantisme comparé au Catholicisme*.
 KÜRTH. — *Les Origines de la civilisation*.
 LAFORÊT. — *Études sur la Civilisation européenne*.
 LOUDUN. — *L'Antiquité*.
 Le P. GAUSSETTE. — *Le bon Sens de la foi*, tome Ier, pp. 313-377.
 MONTALEMBERT. — *Les Moines d'Occident*.
 L'abbé FR. MARTIN. — *Les Moines*.
 DE CHAMPAGNY. — *La Bible et l'Économie politique*.
 M^{re} FREPPEL. — *La Révolution française*.
 JOSEPH LACHAUD. — *Où est le bonheur du peuple*.
 RIO. — *L'Art chrétien*.
 LÉON XIII. — Encycliques *Immortale Dei* et *Rerum novarum*.

RÉSUMÉ

Preuve de la divinité de Jésus-Christ tirée de l'efficacité de sa doctrine. — Entre toutes les doctrines religieuses, celle de Jésus-Christ est la seule qui soit apte à rendre les hommes meilleurs et plus heureux. De fait, partout où elle a été accueillie, elle a transformé, au point de vue moral et religieux, les individus et les peuples, et les a élevés à un degré de civilisation qu'on ne trouve pas ailleurs. Ces effets merveilleux ne peuvent s'expliquer que par une force divine : de là une nouvelle preuve intrinsèque de la divinité de Jésus-Christ.

I. Transformation morale et religieuse. — Pratique des vertus chrétiennes. — L'histoire constate que, partout où il a pénétré, le christianisme a amené dans les mœurs un changement prodigieux. Des vertus totalement inconnues des païens, telles que l'humilité, la chasteté, l'amour filial de Dieu, l'amour des ennemis, le pardon des injures, etc., ont été pratiquées par un nombre considérable de disciples de Jésus-Christ. Seul, le christianisme a produit ces héros de sainteté qui demeurent dans le souvenir des peuples comme des types admirables de perfection. C'est à lui, et non à un prétendu progrès de la nature humaine, que sont dues les qualités morales qu'on trouve chez beaucoup d'incrédules élevés chrétiennement, et cette conscience publique qui, même aux époques de décadence et de corruption, condamne certains vices et certains crimes que couvrait de son approbation le paganisme.

Objection. Si la doctrine chrétienne avait l'efficacité qu'on lui attribue, elle aurait converti toutes les âmes, et on ne verrait pas tant de chrétiens dont la

conduite ne vaut pas mieux que celle des païens. — *Rép.* Pour que cette doctrine soit efficace, il suffit qu'elle renferme tous les principes capables de sanctifier les hommes, et qu'elle obtienne ce résultat chez ceux qui la pratiquent sincèrement.

II. La civilisation chrétienne. — La civilisation a pour principaux éléments : le respect du droit, le bien-être réparti le plus possible entre tous, la culture des sciences et des arts. Or le christianisme, partout où son action a pu s'appliquer, a fait prédominer le droit sur la force, et a contribué, dans une large mesure, soit au progrès matériel, soit au progrès intellectuel et artistique.

Triomphe du droit dans la société domestique. — Dans le monde gréco-romain, lorsque parut Jésus-Christ, la vie de famille était tombée en dissolution ; nulle part la législation ne reconnaissait l'égalité des droits et des devoirs de l'homme et de la femme, ni pour les enfants le droit de vivre. Le même état de choses a existé plus ou moins partout chez les peuples non chrétiens, et existe encore de nos jours là où dominent le brahmanisme, le bouddhisme, le mahométisme, et chez les peuples sauvages. — La restauration de la famille a été l'œuvre de l'Église. L'élevation du mariage à la dignité de sacrement, la proscription impitoyable du divorce et de la polygamie, le culte de la Vierge Marie : tout cela, avec les moyens de sanctification intérieure que lui a donnés le christianisme, a rétabli la femme dans le rang qu'elle doit occuper. Quant à l'enfant, le baptême en a fait un être sacré, dont la législation, s'inspirant de l'esprit de l'Évangile, a consacré les droits, ainsi que ceux de la femme.

Objection. La doctrine chrétienne nuit à la constitution de la famille, soit en exhortant à la continence parfaite, soit en déclarant indissoluble le lien conjugal, soit en considérant comme nulles les lois civiles sur le mariage. — *Rép.* 1^o La continence parfaite que conseille l'Évangile n'est pratiquée que par un petit nombre, appelés spécialement de Dieu, et, en favorisant les bonnes mœurs, contribue par là même à la formation des bonnes familles. 2^o L'indissolubilité est une propriété naturelle du contrat de mariage, car elle répond au principe, à la nature, à la fin et à la pureté de ce contrat. Que si la vie commune des époux devient moralement impossible, la doctrine chrétienne permet la séparation. 3^o L'Église n'empêche point l'État de légiférer sur les effets civils du mariage, et par conséquent de veiller, sous ce rapport, à ce que la famille se trouve dans d'heureuses conditions de prospérité.

Triomphe du droit dans la société civile et politique. — Dans l'ordre civil, le christianisme a rendu la liberté aux esclaves, et, dans l'ordre politique, il a établi l'harmonie de l'autorité et de la liberté, par l'observation des droits et des devoirs réciproques des gouvernants et des gouvernés.

Suppression de l'esclavage. — A l'époque de l'apparition du christianisme, il n'y avait pas de contrée où le nombre des esclaves ne l'emportât de beaucoup sur celui des hommes libres. La violation du droit naturel, dans la personne de l'esclave, était consacrée non seulement par la législation, mais par l'enseignement des philosophes. Pour faire disparaître cette plaie hideuse de l'esclavage, l'Église dut procéder avec sagesse et douceur. Elle fit d'abord reconnaître chez les esclaves la dignité humaine, tous les droits inaliénables

de la personne morale, l'obligation stricte où sont les maîtres de les traiter avec justice et charité, et en même temps, chez les maîtres, le droit au respect et à l'obéissance, pour tout ce qu'ils commandent de juste et de raisonnable. Puis, lorsque vint pour l'Église l'ère de la paix et de la tranquillité, une foule de moyens furent employés, suivant les circonstances, pour rendre la liberté aux esclaves. Le servage, qui constituait sur l'esclavage un progrès immense, fut constamment l'objet de la sollicitude de l'Église. Elle mit le même zèle à racheter les chrétiens qui tombaient au pouvoir des Turcs; et lorsque, après la découverte de l'Amérique, des peuples chrétiens, infidèles à la loi évangélique, renouvelèrent, pour coloniser le nouveau monde, toutes les abominations de l'antique esclavage, elle ne cessa de protester contre cette criante iniquité et de travailler à l'évangélisation et au soulagement des malheureux esclaves.

1^{re} Objection. L'esclavage, étant intrinsèquement mauvais, aurait dû être condamné par la Bible, et proscrit de la législation des premiers empereurs chrétiens et de celle du moyen âge. — *Rép.* L'esclavage constitue un état inférieur, tolérable dans une organisation imparfaite de la société, mais n'est pas absolument contraire au droit naturel, lorsque le maître respecte dans l'esclave les droits inaliénables de la personnalité. — *2^e Obj.* L'extension que prit l'affranchissement des esclaves et des serfs, au treizième siècle, doit surtout être attribuée à la pensée humanitaire des seigneurs féodaux. — *Rép.* Le mouvement d'émancipation des esclaves, commencé dès le premier siècle et continué sans relâche pendant tout le cours du moyen âge, n'a pas d'autre cause que l'esprit de fraternité chrétienne. — *3^e Obj.* A la fin du dix-huitième siècle, il y avait encore des serfs sur les terres de l'Église, notamment les serfs de l'abbaye de Saint-Claude. — *Rép.* Ces serfs ou mainmortables étaient des colons ou fermiers perpétuels, qui n'avaient pas à se plaindre de leur sort; car ils avaient le privilège de ne pouvoir être dépossédés des domaines qu'ils occupaient, et pouvaient toujours s'affranchir, sous certaines conditions. — *4^e Obj.* Au dix-neuvième siècle, ce sont les protestants et les libres penseurs qui ont le plus contribué à l'abolition de la traite des noirs en Afrique et de l'esclavage dans le nouveau monde. — *Rép.* En cela, ils n'ont fait que suivre les principes et la conduite de l'Église.

Harmonie de l'autorité et de la liberté. — Les peuples non chrétiens, ou chez lesquels l'Église a cessé d'exercer une influence sociale, ne connaissent pas d'autre alternative que l'absolutisme ou l'esprit de révolte contre l'autorité. — Chez les anciens, Grecs, Romains, Perses, l'État était tout, l'individu n'était rien. Les chefs du pouvoir se faisaient rendre un culte presque d'adoration. On remarque, en plein christianisme, quelque chose d'analogue chez les empereurs de Byzance, chez les empereurs allemands du moyen âge, et, dans les temps modernes, chez un grand nombre de souverains, qui ont voulu s'affranchir de l'autorité de l'Église. Avec le protestantisme et la Révolution, le dieu État, ressuscité du paganisme, s'est arrogé le pouvoir le plus absolu. — Mais, par une réaction inévitable, le despotisme engendre l'anarchie, et la révolte des peuples contre leurs chefs est le châtement de la révolte des chefs contre Dieu.

Dès son apparition, le christianisme a établi, d'une manière nette et précise, tous les principes sur lesquels est fondée une bonne organisation sociale. On peut les résumer ainsi : les gouvernants tirent de Dieu le droit de commander, et, comme Dieu, dont ils sont les représentants, ils doivent gouverner avec bonté et justice; les citoyens, par conséquent, convaincus que les dépositaires

de l'autorité sont les mandataires de Dieu, doivent les entourer de l'hommage volontaire de leur respect et accueillir leurs ordres avec docilité. L'abus du pouvoir, comme le refus d'obéissance, sont des crimes que la justice divine ne laissera pas impunis. — Conformément à ces principes, l'Église catholique, durant tout le cours de sa longue existence, a toujours soutenu les droits de l'autorité civile contre l'insubordination de la multitude, et les droits des peuples contre les caprices tyranniques des princes. Voilà pourquoi elle a eu toujours pour ennemis les parasites de la table royale et les esclaves de la faveur populaire. Aux époques de persécution, elle ne s'est jamais courbée devant l'absolutisme monarchique ou démocratique, et a maintenu ainsi la liberté la plus précieuse de toutes, la liberté religieuse. — Lorsque l'empire romain croula sous l'invasion des Barbares, ce fut à la ressemblance de l'Église que se forma et s'organisa la société; c'est l'Église qui familiarisa les rois et les peuples avec les idées d'autorité et d'obéissance, de légalité et de liberté. Aussi longtemps que la papauté exerça une influence sociale, jamais la royauté ne fut despotique; elle le devint, quand elle se sépara de la papauté. Au milieu des guerres et des calamités du neuvième et du dixième siècle, l'Église s'efforça d'atténuer les maux par la fondation de la *ligue de la paix* et de la *trêve de Dieu*. Grâce à elle, l'époque féodale vit l'épanouissement le plus large des libertés politiques et populaires. En un mot, comme le reconnaissent des historiens éminents, c'est à l'Église que les peuples européens doivent ce qu'il y a de meilleur dans leur vie sociale : ce sentiment de dignité personnelle, d'indépendance et de liberté individuelle qui les caractérise.

Objection. C'est, au contraire, la Révolution qui, en proclamant les *droits de l'homme et du citoyen*, a fait entrer dans les esprits les notions de droit, de justice, d'égalité, le sentiment de la dignité humaine. — *Rép.* Les droits véritables de l'homme, en même temps que ses devoirs, sont inscrits dans le *Décalogue*, donné à Moïse sur le mont Sinaï. L'Église n'a jamais cessé, non seulement de les proclamer, mais de les faire respecter. Les réformes civiles et politiques que réclamaient, en 1789, les cahiers des États généraux, n'étaient que la revendication des libertés qu'avait connues le moyen âge, et que les légistes avaient fait confisquer par la monarchie. Mais le mouvement réformateur de 1789 fut détourné de son but par la secte antichrétienne des francs-maçons, disciples de Voltaire et de Rousseau, qui se proposaient de faire table rase du passé et de fonder l'ordre politique et social sur le rationalisme déiste ou athée. La négation des droits de Dieu et de son Église amena fatalement les révolutionnaires à mépriser les droits de l'homme. On sait ce qu'ils firent de la liberté individuelle, du droit de propriété, du droit d'association, de la liberté religieuse, de la liberté d'enseignement et du respect de l'autorité, soit civile, soit paternelle.

Le christianisme et le progrès matériel. — A l'apparition du christianisme, le travail corporel, devenu pour les hommes libres un objet d'aversion et de mépris, était réservé aux esclaves, dont le travail forcé faisait peu produire à la terre, et laissait à l'état stagnant l'agriculture et l'industrie. Par suite de la corruption des mœurs, la population allait sans cesse en diminuant. Tout était sacrifié à la jouissance du petit nombre, et les déshérités de la fortune étaient abandonnés à leur triste sort.

Le christianisme commença par réhabiliter le travail, agent essentiel de la production, source principale de la richesse. A l'exemple du divin ouvrier de Nazareth, on vit, dès le premier siècle, les plus nobles et les plus riches parmi

les néophytes chrétiens se glorifier des titres d'ouvrier et d'ouvrière. Le travail émancipé et glorifié multipliait l'abondance des produits. En prêchant les devoirs de justice et de charité, en condamnant les vices et les crimes qui sont préjudiciables au bien-être général, le christianisme assurait une équitable répartition de la richesse : le travailleur était convenablement rémunéré, et le pauvre secouru.

Les promoteurs du progrès matériel furent les moines. Ceux d'Orient peuplèrent les déserts de l'Égypte et de la Syrie. En Occident, les moines enseignèrent à l'Europe, ruinée par l'esclavage et dévastée par les Barbares, l'agriculture et l'industrie. « Les monastères, dit Mignet, furent des républiques agronomiques, industrielles et économiques. » Vers les moines affluèrent les populations qui, à leur exemple et dirigées par leurs conseils, trouvèrent autour d'eux une vie plus abondante que nulle part ailleurs. — C'est sur le modèle des monastères que se formèrent, au moyen âge, les corporations ouvrières qui eurent de si heureux résultats pour la prospérité publique. Animée du souffle chrétien, la société s'éleva à un degré de prospérité industrielle et commerciale que n'avait point connu l'antiquité païenne. — De nombreux documents établissent que, dans les siècles chrétiens, il y avait une aisance générale qu'on a de la peine à soupçonner aujourd'hui. L'humanité pauvre et souffrante eut sa part de la richesse publique. Les monastères nourrissaient une foule d'indigents ; les corporations avaient soin des veuves, des orphelins, des invalides du travail. Un grand nombre d'établissements et de congrégations religieuses avaient été créés pour le soulagement de toutes les infortunes. Sans doute, le moyen âge ne fut pas exempt de maux, de désordres et de crimes ; mais la responsabilité en retombe sur les passions humaines, non sur la foi.

1^{re} *Objection*. Le christianisme, en prêchant le célibat, entrave le développement de la population et, par suite, fait obstacle au progrès matériel. — *Rép.* Si ceux qui sont appelés par vocation au mariage remplissaient les devoirs que leur impose la religion, d'accord en cela avec la morale naturelle, la multitude ne ferait défaut nulle part. Le célibat religieux, par les immenses services qu'il rend, ne peut que favoriser l'accroissement de la population. Ce n'est pas à lui, mais à l'immoralité des faux célibataires et à la stérilité systématique dans le mariage, qu'il faut attribuer la dépopulation d'un pays. — 2^e *Obj.* C'est au détriment de la prospérité des peuples que les moines et le clergé séculier ont possédé si longtemps le sol le plus fertile de l'Europe. La Révolution, en confisquant ces biens, a rendu un service inappréciable à l'humanité. — *Rép.* La possession de ces biens étant des plus légitimes, leur confiscation a été un vol, dont les conséquences funestes se font encore sentir de nos jours. Les propriétés monastiques et ecclésiastiques étaient d'une grande utilité pour le bien général. La Révolution, en les livrant aux agioteurs et à la bourgeoisie voltairienne, a fait tomber sur le peuple les services publics qui pesaient autrefois sur ces biens, et, par la violation de la propriété collective, a ouvert la porte au socialisme. — 3^e *Obj.* La condition matérielle des populations agricoles, au moyen âge, était des plus misérables ; on ne peut nier qu'elle ne se soit considérablement améliorée depuis la Révolution. — *Rép.* Il est vrai que les conditions économiques actuelles sont meilleures à certains égards que celles de l'âge précédent ; mais cela est dû à des causes étrangères à la Révolution. Somme toute, comme l'ont établi de savants historiens, la classe laborieuse était, au treizième siècle, le plus chrétien du moyen âge, plus heureuse qu'aujourd'hui.

Si elle avait été si misérable qu'on le suppose, comment expliquer la force corporelle, la vigueur de tempérament des hommes des siècles passés, qui ont accompli des travaux prodigieux sans l'aide de machines ?

Le christianisme et l'instruction. — L'Église est une société essentiellement enseignante. Comme il importe à sa mission que les intelligences soient développées le plus possible, elle n'a jamais cessé de favoriser, soit l'instruction primaire, soit le haut enseignement. Ce qu'elle fait aujourd'hui, au milieu des mille difficultés qu'on lui oppose, l'histoire prouve qu'elle l'a toujours fait.

Pour l'enseignement primaire donné aux enfants du peuple, on constate la sollicitude de l'Église dans la fondation des écoles des catéchumènes, aux premiers siècles ; dans celle des écoles presbytérales, abbatiales et épiscopales, au moyen âge ; dans l'établissement, plus tard, de congrégations religieuses, uniquement ou principalement vouées à l'éducation de la jeunesse. — En France, en particulier, lorsque éclata la Révolution, il y avait, dans presque toutes les provinces, des écoles nombreuses, florissantes et fréquentées.

1^{re} *Objection*. Ce n'est que depuis le commencement du dix-neuvième siècle que, sous l'influence de la pensée moderne, les écoles primaires se sont multipliées. — *Rép.* Cette assertion est démentie par les travaux d'une foule d'érudits contemporains. La Révolution ayant détruit toutes les écoles qui existaient en 1789, le public ignorant s'est laissé persuader, par des déclamateurs sans conscience, que la multiplication des écoles, au dix-neuvième siècle, était un fait sans précédent. — 2^e *Obj.* On ne peut nier que la gratuité de l'enseignement ne soit la création de la libre pensée contemporaine. — *Rép.* Avant 1789, il y avait, pour cet enseignement, un budget considérable supporté, non par les contribuables, mais par les congrégations, les fabriques et les fondations particulières. La libre pensée n'a créé qu'une gratuité fictive.

Le haut enseignement n'a pas été pour l'Église l'objet d'une moindre sollicitude. Dès que la paix lui est rendue, au quatrième siècle, de grandes écoles chrétiennes sont établies dans les principaux centres de l'empire romain. Pendant les invasions des Barbares et jusqu'à Charlemagne, les moines prennent soin de conserver les œuvres de l'antiquité classique. Après Charlemagne, surgissent de toutes parts de célèbres écoles qui deviennent, au douzième siècle, le berceau des Universités, dont le nombre s'élevait à soixante-quatre lorsque parut la Réforme. — Parmi les sciences, plusieurs sont grandement redevables au christianisme : la philosophie, l'histoire universelle, la philosophie de l'histoire, l'archéologie, la linguistique, la paléographie, la numismatique, l'épigraphie. La littérature proprement dite fut favorisée, à la Renaissance des lettres, par les papes Nicolas V et Léon X ; les meilleurs humanistes étaient des hommes d'église. Quant à l'éloquence, les chefs-d'œuvre des Pères et des orateurs de la chaire, au dix-septième siècle, attestent ce qu'elle doit au christianisme.

Le christianisme et les arts. — L'art a deux éléments : l'idéal invisible et le réel visible qui en est le reflet. Or la doctrine chrétienne est la seule qui réunisse ces deux éléments sans les confondre. Tandis que les religions orientales absorbaient le fini dans l'infini, et la mythologie grecque l'infini dans le fini, le christianisme sépare profondément Dieu de ses œuvres ; mais, ne s'arrêtant qu'avec regret aux choses terrestres, dans lesquelles il nous montre l'image des choses célestes, il nous invite à nous élever des créatures à leur

exemplaire éternel. Le christianisme a ainsi *régénéré l'art*, en faisant prédominer l'élément idéal sur l'élément sensible.

Aux artistes, il offre des *types idéaux*, qui leur fournissent des sujets de composition inépuisables ; types de beauté ravissante dans le Christ, dans la bienheureuse Vierge Marie, dans les Anges et les Saints, et, comme contraste, types d'effroyables laideurs dans Satan et dans les pervers dont il est le chef.

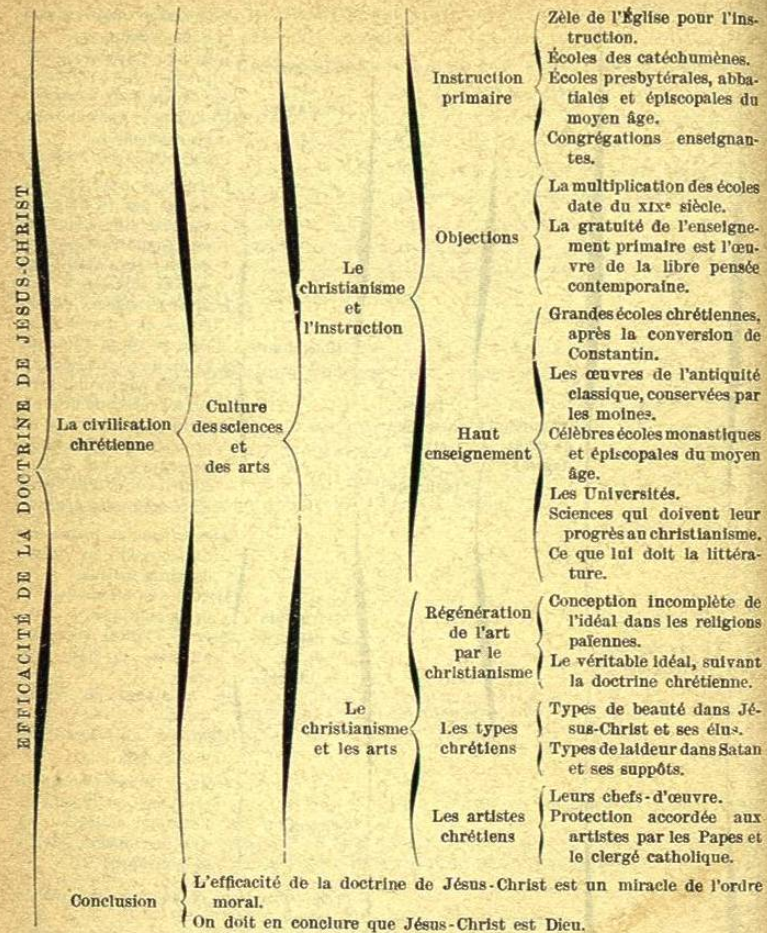
On a dit avec raison que le christianisme est la seule religion *esthétique*. C'est en effet la seule religion qui soit parfaitement belle. Ses temples sont le rendez-vous de tous les beaux-arts. Aussi l'art chrétien, encouragé par les Papes et le clergé catholique, a-t-il rempli le monde de ses chefs-d'œuvre en réalisant sa véritable fin, qui est la glorification des œuvres de Dieu, et, en même temps, la sanctification des hommes.

Conclusion. — La doctrine de Jésus-Christ, à l'exclusion de toute autre, a fait pratiquer à une multitude d'hommes des vertus nouvelles et surnaturelles, et, comme fruit de ces vertus, elle a produit une civilisation incomparable. Cette efficacité ne peut s'expliquer que par un secours surnaturel et divin, car il n'est pas naturel à l'homme de vaincre et de dépasser la nature. Il y a donc ici un miracle d'ordre moral, qui nous autorise à conclure que la religion de Jésus-Christ est divine et que Jésus-Christ est Dieu.

TABLEAU SYNOPTIQUE

EFFICACITÉ DE LA DOCTRINE DE JÉSUS-CHRIST	Preuve de la divinité de Jésus-Christ tirée de l'efficacité de sa doctrine	Transformation morale et religieuse opérée par cette doctrine. Ses heureux résultats au point de vue de la civilisation. Nécessité d'une force divine pour expliquer ces effets merveilleux.
	Transformation morale et religieuse	Pratique des vertus chrétiennes : Vertus nouvelles et surnaturelles. Sainteté extraordinaire chez un grand nombre. Objections : La doctrine chrétienne n'a pas converti toutes les âmes, et beaucoup de chrétiens ne valent pas mieux que les païens.
	La civilisation chrétienne	Éléments de civilisation : Respect du droit. Progrès matériel. Culture des sciences et des arts. Triomphe du droit : Dans la société domestique : Dissolution de la famille dans le monde gréco-romain. Le christianisme réhabilite la femme. Il assure à l'enfant le droit de vivre. Objections : La doctrine chrétienne nuit à la constitution de la famille par les conseils évangéliques, par l'indissolubilité du lien conjugal, et par la déclaration de nullité des lois civiles sur le mariage.

EFFICACITÉ DE LA DOCTRINE DE JÉSUS-CHRIST	La civilisation chrétienne	Triomphe du droit (suite)	Dans la société civile et politique	Suppression de l'esclavage : L'esclavage dans l'antiquité païenne. L'Église en prépare la suppression par sa doctrine. Ses efforts pour l'abolir. L'esclavage dans le nouveau monde. Protestations des Papes.
				Objections : L'esclavage n'est pas condamné par la Bible, et n'a pas été, avant les temps modernes, proscrit de la législation des princes chrétiens. L'affranchissement des esclaves, au XIII ^e siècle, est l'œuvre de la féodalité. A la fin du XVIII ^e siècle, il y avait encore des serfs sur les terres de l'Église. Au XIX ^e siècle, ce sont les protestants et les libres penseurs qui ont le plus contribué à l'abolition de la traite des nègres.
			Harmonie de l'autorité et de la liberté : Absolutisme et instabilité du pouvoir, en dehors du christianisme. Doctrine chrétienne sur le droit politique. Zèle de l'Église dans l'application de cette doctrine. Sa résistance au despotisme. Heureux état social du moyen âge.	
			Progrès matériel	Objection : C'est la Révolution qui a proclamé les droits de l'homme, et lui a conquis les libertés civiles et politiques.
				Contribution du christianisme à ce progrès : Triste situation économique du monde païen. Émancipation et glorification du travail par la doctrine chrétienne. Heureuse influence de cette doctrine sur le progrès matériel. L'œuvre des moines. Les corporations ouvrières. Prospérité industrielle et commerciale. Aisance des classes populaires. L'assistance du pauvre.
				Objections : Par la prédication du célibat, le christianisme nuit au développement de la population et à la prospérité publique. La confiscation des biens des moines et du clergé a été un grand service rendu par la Révolution à la société moderne. La condition matérielle des populations agricoles du moyen âge était des plus misérables.



CHAPITRE XIV

LES FAUSSES RELIGIONS

SOMMAIRE

Preuve de la divinité de la révélation chrétienne tirée de la fausseté des autres religions.

— 1. Le paganisme ancien. Défaut de valeur doctrinale dans le paganisme. Défaut de valeur morale. Défaut de puissance civilisatrice. — 2. Le confucianisme. Religion primitive des Chinois. Confucius. Sa doctrine. Appréciation du confucianisme. — 3. Le zoroastrisme. Zoroastre. Sa doctrine. Appréciation du zoroastrisme. — 4. Le brahmanisme. Le védisme qui l'a précédé. Le brahmanisme ancien; le brahmanisme nouveau. Appréciation du brahmanisme. — 5. Le bouddhisme. Siddartha-Bouddha, son fondateur. Le bouddhisme philosophique. Le bouddhisme populaire. Appréciation du bouddhisme. — 6. Le mahométisme. La religion des Arabes avant Mahomet. Apparition de Mahomet. Sa doctrine. Appréciation du mahométisme. — 7. Le judaïsme après Jésus-Christ. Contradiction du judaïsme. Sectes juives. Doctrine du Talmud. Le Talmud en action. — 8. La religion des peuples sauvages. Leurs croyances, leur culte. — 9. Essais de fondation de religions nouvelles. La théophilanthropie. Le saint-simonisme. La religion posttivist. La religion franc-maçonnique.

Preuve de la divinité de la révélation chrétienne tirée de la fausseté des autres religions.

1. Une dernière preuve de la divinité de la révélation chrétienne nous est fournie par la fausseté des autres religions. Si, en effet, aucune de ces religions ne présente les signes d'une révélation divine, il faut en conclure que le christianisme est la seule religion révélée. Conclusion qu'on ne peut rejeter, sans s'insurger gratuitement contre la croyance universelle de l'humanité à une révélation divine, et sans nier non moins témérairement la nécessité morale de cette révélation pour l'accomplissement de notre destinée. En d'autres termes, il existe une religion divine; aucune autre religion que le christianisme ne peut revendiquer ce titre; donc le christianisme est divin.

2. Parmi les religions dont nous avons à montrer la fausseté, les unes ont été vaincues par le christianisme: ce sont les religions des peuples civilisés de l'antiquité, ou le paganisme; les